Département du CALVADOS
Arrondissement de LISIEUX
Canton de PONT-L'EVEQUE
COMMUNE DE SAINT BENOIT D'HEBERTOT

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Objet : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE

L' An deux mil seize, le 12 Février à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur TIPHAGNE Patrick, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mrs ROELENS, ENAULT, VERKINDER, BOULANGER, DEVLIEGHERE, VILAULT, YORK, Mme CARVAL-BOULANGER

Absents Excusés: Mrs BORDELLE, LEFEBVRE

Absents:

Vu le code de l'Environnement, chapitre III, titre II, livre 1<sup>er</sup> ; Vu les articles L. 2224-6 à L. 2224-10 du Code Général des Collectivités

Territoriales;

Vu la proposition de zonage de l'assainissement présentée dans le rapport d'étude de la société G2C ;

Vu la délibération en date du 04 novembre 2005 indiquant le choix du zonage et du schéma directeur d'assainissement ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement et de classer l'ensemble du territoire communal en zone d'assainissement non collectif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

REÇU LE :

1 9 FEV. 2016

SOUS-PRÉFECTURE (

Le Maire,

REÇU EN PREFECTURE le 10/03/2020 Application agréée E-legalite.com